



NOTE STRATEGIQUE

Perspectives de développement de politiques et de dispositifs d'assurance qualité dans la sous-région Afrique de l'Ouest et centrale et Sahel

Fin 2017, l'Agence Française du Développement (AFD), la Commission des titres d'ingénieur (CTI), le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) ont conclu un partenariat tripartite incluant l'organisation d'un atelier dans un pays d'intervention commune en Afrique subsaharienne francophone avec des acteurs africains de l'assurance qualité et des organismes partenaires internationaux, et la rédaction d'un document de synthèse (« *note stratégique* »).

L'atelier a eu lieu les 8 et 9 octobre 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Le colloque était organisé par les trois partenaires sous l'égide du ministère ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par la Direction Générale de la Qualité et des Evaluations (DGQE) et avec le soutien du programme C2D (contrat de désendettement et de développement) et de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire.

Les objectifs étaient de dresser un état des lieux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur dans la sous-région, de faire un point sur les enjeux et les perspectives et d'échanger de bonnes pratiques. Le présent document constitue le livrable attendu à l'issue du partenariat, une "note stratégique" sur les perspectives de développement de politiques et de dispositifs d'assurance qualité dans la sous-région.

La conférence a permis de rassembler une centaine d'intervenants et participants, des délégations (ministères, directions assurance qualité, agences) de sept pays : Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo ; divers organismes internationaux : ambassade de France, AFD, AUF, CAMES, CTI,

DAAD, Hcéres, UNESCO ; des établissements d'enseignement supérieur intéressés par une évaluation par la CTI et/ou par le Hcéres.

Les agences françaises d'assurance qualité étaient bien représentées :

- la CTI par Patrick Obertelli, membre de la CTI, Jacques Schwartzentruber, ancien membre et actuel expert de la CTI, Marie-Jo Goedert, directrice administrative et internationale de la CTI ;
- le Hcéres, par Michelle Houppe, Responsable de projets Département Europe et international, François Pernot, Directeur du Département Europe et international, Pierre Sebban, Conseiller scientifique.

Le format du colloque incluait des communications et tables rondes en séance plénière ; des sessions d'échanges en petits groupes ainsi que des rendez-vous individuels entre les délégations nationales et la CTI, le Hcéres.

À l'issue de ce colloque et des entretiens qui se sont déroulés, un premier constat s'impose : les préoccupations des collègues africains sont proches de celles des agences et établissements en Europe (avec la problématique amplifiée des moyens requis pour la mise en œuvre d'une assurance qualité efficace) qu'il s'agisse de la charge de travail pour préparer une évaluation externe, des relations entre assurance qualité externe et normes ISO, de la part dévolue à la gouvernance dans l'évaluation des programmes, du lien avec la recherche dans la formation d'ingénieur, des enjeux de l'autonomie des agences par rapport aux autorités nationales, des enjeux de l'autonomie des centres de recherche et écoles internes par rapport à la gouvernance des universités...

Par ailleurs, dans la plupart des pays présents au colloque, il existe une volonté de mettre en place une démarche assurance qualité interne aux établissements et de créer des agences indépendantes. À noter qu'un nombre important d'opérateurs et de bailleurs de fonds français, francophones, européens, chinois... sont impliqués dans des projets de soutien à ces démarches en renforçant par ce biais leur influence sur le continent africain.

L'action conjointe de l'AFD, de la CTI et du Hcéres a permis de rappeler l'expertise française et européenne dans le domaine de l'assurance qualité et de soutenir la francophonie dans la sous-région.

CULTURE DE LA QUALITE : EXEMPLES D'INITIATIVES ET DE PROJETS

Diverses actions multilatérales sont actuellement menées en matière d'assurance qualité en Afrique¹. Avec des acteurs différents, des périmètres et des objectifs variés, il est très délicat d'avoir un panorama exhaustif des initiatives en cours.

Quelques exemples seront évoqués ici.

AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. En 2018, 11,4 milliards d'euros d'engagement, en hausse d'1 milliard en un an (+ 40% en 3 ans), à travers 846 nouveaux projets de développement lancés (94 de plus qu'en 2017). Depuis 2010, dans le secteur enseignement supérieur, l'AFD finance 12 projets, principalement en Afrique continentale, pour un montant global de 250 millions d'euros. Les appuis de l'AFD porte sur la modernisation des politiques publiques dans le secteur, en particulier l'amélioration des systèmes d'assurance qualité.

AUF

L'Agence universitaire de la Francophonie² (AUF) compte plus de 900 membres, utilisant la langue française et répartis dans plus d'une centaine de pays.

La qualité est au cœur de ses préoccupations, et est inscrite dans son plan stratégique 2017-2021³. Elle dispose de 10 directions régionales et s'appuie sur un bras opérationnel, l'Institut de la Francophonie pour la gouvernance universitaire (IFGU) doté d'un plan opérationnel « IG9 ». Sa direction régionale pour l'Afrique de l'Ouest est basée à Dakar.

Depuis le colloque annuel de Beyrouth en 2017, portant sur la qualité dans l'enseignement supérieur⁴, l'AUF renforce ses actions partenariales et salue la mise en place du réseau FrAQ-Sup⁵, réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur, dont la CTI et le Hcéres sont membres fondateurs.

¹ Pour des exemples d'études déjà réalisées sur ce thème :

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000231860>

http://www.lecames.org/attachments/article/2/EtatLieuxAQ_EUMOA_Ed2014.compressed.pdf

² <https://www.auf.org/a-propos/qui-nous-sommes/>

³ <https://www.auf.org/a-propos/que-faisons-nous/>

⁴ <https://www.auf.org/nouvelles/agenda/colloque-annuel-de-lauf-qualite-lenseignement-superieur/>

⁵ <https://www.fraq-sup.fr/>

L'AUF souhaite voir émerger des agences qualité et un dialogue fructueux avec les tutelles. Une approche intégrée est prônée, à savoir la mise en place d'une assurance qualité interne couplée avec un pilotage stratégique. La formation d'experts locaux et le renforcement des capacités locales est une priorité.

CAMES

Le CAMES⁶, Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, est un organe de coordination des problématiques de l'enseignement supérieur rencontrées par les pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar. Actuellement, le CAMES compte 19 états membres.

Le CAMES s'appuie sur un conseil d'évaluation/accréditation et un conseil assurance qualité. Son objectif est l'harmonisation (et non l'homogénéisation) des normes et des pratiques à l'échelle de la région. Il a développé des référentiels et un Guide d'autoévaluation disponibles en ligne⁷.

Son plan stratégique en matière d'assurance qualité vise la mise en réseau des acteurs et le renforcement des capacités.

Il évalue et reconnaît les diplômes, ainsi que les enseignants-chercheurs, à la demande des pays membres. Il procède à des évaluations pilotes avec le soutien de l'Unesco, de l'AUF et du DAAD.

Il a formé environ une centaine d'experts mais regrette de ne pas être impliqué en retour après la formation des experts ou des institutions. Il plaide pour l'action des ministères et leur participation financière mais regrette la dispersion des acteurs.

Les besoins sont énormes et l'articulation entre les niveaux national, régional et continental reste une nécessité impérieuse.

CTI

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) a été créée par la loi en 1934 (Code de l'éducation, art. L.642-1 et suivants). Elle est en France l'organisme compétent pour l'évaluation en vue de l'accréditation des institutions d'enseignement supérieur à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle est membre des associations européennes ENQA, ENAEE, ECA, du réseau francophone FraQ-Sup et figure dans le registre européen EQAR.

Les missions de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) française incluent l'évaluation - sur demande et sous réserve de l'appui des autorités compétentes du pays concerné - des formations d'ingénieurs d'établissements étrangers. L'avis résultant de l'évaluation, sur demande des gouvernements concernés,

⁶ <http://www.lecames.org/>

⁷ <http://www.lecames.org/index.php/assurance-qualite>

peut notamment donner lieu à la reconnaissance (« Admission par l'État ») de ces diplômes et titres en France.

La CTI évalue également des formations des écoles françaises sur un site implanté à l'étranger en vue de l'extension de l'accréditation au site à l'étranger.

La CTI peut également effectuer des évaluations en vue de l'attribution de labels européens de qualité, tels que EUR-ACE® pour les formations d'ingénieurs et CeQuInt pour l'internationalisation des formations.

La CTI mène des missions d'évaluation dans de nombreux pays étrangers avec une demande croissante de la part de pays africains. Dans la section qui suit « Etat des lieux par pays » ses actions dans les différents pays sont citées.

DAAD

Le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) est une association dont les établissements d'enseignement supérieur allemands et leurs comités d'étudiants sont membres. Financée majoritairement par les ministères fédéraux allemands, elle dispose d'un budget de 500 M€ de l'Etat allemand et d'un effectif de 1000 personnes. Son champ d'action s'est étendu progressivement⁸ et le DAAD, outre la distribution de bourses, « soutient l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur allemands, promeut la germanistique et la langue allemande à l'étranger, soutient les pays en voie de développement dans leur mise en place d'établissements d'enseignement supérieur compétitifs et, enfin, conseille les décideurs sur la politique éducative, sur le rayonnement scientifique à l'étranger et sur le développement⁹ ». Le DAAD s'appuie également sur un réseau de 15 antennes et de 57 centres d'informations (IC) dans 60 pays.

Depuis 2012, le DAAD a financé des actions en Afrique francophone à hauteur de 2M€. Celles-ci ont comporté par exemple :

- Le renforcement des capacités
- Des formations en assurance qualité interne et externes, accessibles en ligne ou en présentiel, et avec l'aide des universités allemandes.

Les modalités sont variées : il peut s'agir de cours durant un an et comprenant un projet personnel de chaque participant, ou bien de conférences regroupant les acteurs ministériels et institutionnels.

LE DAAD plaide pour une décharge des enseignants chercheurs engagés dans la démarche qualité de leur établissement car le cumul d'activités représente une charge lourde.

⁸ <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/29625/index.html> ou

<https://www.daad.de/der-daad/unsere-aufgaben/entwicklungszusammenarbeit/foerderprogramme/hochschulen/infos/en/43833-african-excellence-centres-of-african-excellence/>

⁹ <https://www.daad-france.fr/fr/qui-sommes-nous/a-propos-du-daad/>

Hcéres

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est en France l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche et de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Membre du réseau ENQA, inscrit au registre européen des agences d'assurance qualité (EQAR), il accompagne et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Agence nationale d'assurance qualité, le Hcéres capitalise sur l'expérience française pour la déployer à l'étranger en offrant de services dans le respect des standards européens. Ainsi, le Hcéres propose quatre types d'actions à l'étranger :

- l'évaluation et / ou accréditation de formations ou établissements étrangers ;
- des missions d'expertise, audit et conseils ;
- un appui technique aux politiques d'assurance qualité locale (ministères, agences en voie de création, etc) ;
- des partenariats dans le cadre de projets européens et internationaux.

Dans la section qui suit « Etat des lieux par pays » ses actions dans les différents pays sont citées.

UNESCO

L'action de l' Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'inscrit dans le cadre de la future convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur¹⁰. Le projet UNESCO Shenzhen¹¹ souhaite répondre à l'enjeu majeur de la massification de l'enseignement supérieur en Afrique et vise le développement de l'assurance qualité, dans dix pays et sur trois ans (2017-2019), avec le soutien de la République populaire de Chine et la contribution financière du gouvernement municipal de Shenzhen, en étroite collaboration avec les Bureaux régionaux multisectoriels de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest à Abuja et Dakar, le Bureau régional pour l'Afrique australe à Harare et le Bureau de l'UNESCO au Caire¹². Ce projet est décliné en trois volets :

- 1 – le soutien à la mise en place de nouvelles agences, comme par exemple en Côte d'Ivoire, au Mali, Niger, Togo et Zambie ;
- 2 – le renforcement des capacités des professionnels des agences qualité existantes, comme en Egypte et en Gambie et au Sénégal ;
- 3 – la consolidation des réseaux africains d'assurance qualité et le partage des bonnes pratiques en la matière.

¹⁰ <https://fr.unesco.org/themes/enseignement-superieur/reconnaissance-qualifications>

¹¹ "Strengthening Quality Assurance in Higher Education in Africa".

¹² <https://fr.unesco.org/themes/enseignement-superieur/assurance-qualite-afrique>

Le projet HAQAA

L'Initiative « Harmonisation of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation » (HAQAA), financée par l'Union européenne en partenariat avec l'Union africaine, a été mise en place pour soutenir le développement d'un système d'assurance qualité et d'accréditation harmonisé aux niveaux institutionnel, national, régional et au niveau continental panafricain.

L'initiative est actuellement mise en œuvre par un consortium composé de l'Université de Barcelone (coordinateur), l'Association des Universités Africaines (AUA), l'Association Européenne des Universités (EUA), l'Association Européenne pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ENQA) et le Deutscher akademischer Austauschdienst (DAAD)¹³ ».

Initialement, le projet comportait 4 phases¹⁴ :

- Phase 1 : Le développement d'une compréhension commune de l'assurance qualité en Afrique (janvier 2016-juin 2017).
- Phase 2 : Elaboration d'un système d'assurance qualité et d'accréditation panafricain : développement des normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité (ASG) et renforcement de l'assurance qualité institutionnelle interne (juin 2016-juin 2016)
- Phase 3 : Consolidation de la " culture de qualité " en Afrique (Février 2017- Avril 2018)
- Phase 4 : La durabilité et la poursuite du développement du système d'Assurance Qualité et d'accréditation panafricain (février 2018-septembre 2018).

Au-delà de ces quatre phases, l'initiative HAQAA perdure avec l'objectif de développer la culture qualité et plusieurs outils méthodologiques (base de données, référentiels etc.).

¹³ <https://haqaa.aau.org/fr/>

¹⁴ <https://haqaa.aau.org/fr/activites/>

Etat des lieux par pays

CAMEROUN

I – Caractéristiques du système d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur au Cameroun est sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur. Il est découpé en deux types de filières : les filières généralistes et les filières technologiques et professionnelles.

Elles sont toutes alignées sur le système LMD.

Le nombre approximatif de bacheliers admis en 2017 est estimé à 46 356 lauréats contre 54 348 en 2016. Le taux de réussite au BAC oscille autour de 50%¹⁵.

Le pays compte aujourd'hui plus de 400 000 étudiants¹⁶ avec un taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur de l'ordre de 10 %. Ce taux, le plus élevé de la sous-région, montre néanmoins que malgré les efforts fournis, l'enseignement supérieur au Cameroun demeure un vaste chantier à poursuivre pour répondre au besoin de formation.

Le nombre d'étudiants est passé de 244 233 en 2011 à 417 169 en 2016¹⁷ et continue d'augmenter. La majorité des étudiants étudient dans le secteur public, c'est-à-dire dans les 73 établissements publics sur les 323¹⁸ (250 établissements privés environ). L'effectif total enseignant dans le public est de 4 614¹⁹.

Pays bilingue, le Cameroun a hérité de son passé fédéral les deux systèmes d'enseignement. Il attire donc également les étudiants étrangers de la sous-région. En 2011, 3 385 étudiants étrangers (nigériens, béninois et surtout tchadiens à 68%) étaient inscrits dans les universités camerounaises en particulier à N'Gaoundéré du fait de sa proximité géographique avec le Tchad, mais aussi à l'université de Yaoundé 2, qui a développé depuis plusieurs années des partenariats avec d'autres universités africaines et qui héberge des établissements prestigieux tels que l'IRIC, l'IFORD et l'ESSTIC formant respectivement dans les domaines des relations internationales, de la démographie et du journalisme.

¹⁵ Fiche Curie Cameroun 2018

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/2018_06_cameroun_curie_es_cle0b7d9f.pdf

¹⁶ Fiche pays statistiques Cameroun, CampusFrance,

https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/stats_pays/fr/cameroun_fr.pdf

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur au Cameroun

¹⁹ Ibidem

- Les partenariats

De nombreuses universités et certaines institutions ont su développer des partenariats forts et structurés avec des institutions d'autres pays, en particulier la France. On peut citer à titre d'exemple le cas de l'Institut UCAC-ICAM, école d'ingénieurs sur le principe de l'alternance associant l'Université Catholique d'Afrique Centrale et le groupe ICAM²⁰, ou bien encore la coopération durable entre les IUT du Cameroun et ceux d'Alsace²¹.

Des pôles d'excellence régionaux complètent ce paysage :

- Pôles d'Excellence Technologiques Universitaires (PETU) de l'UNESCO et de la Banque Africaine de Développement ;
- Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC) créé par l'université de Yaoundé I avec le soutien de la Banque mondiale (dont 4 Masters ont été évalués par le Hcéres en 2017) ;²²
- L'Institut Panafricain pour le Développement (IPD), une association internationale.

II – Caractéristiques du système d'assurance qualité

- *Acteurs responsables de l'évaluation des programmes existants :*

Dans l'organigramme du MINESUP, la Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur (DDES) et l'Inspection Générale Académique (IGA) sont responsables de l'évaluation des programmes existants.

- *Acteurs responsables de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur :*

La direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité (DAUQ) mène depuis 4 ans des évaluations d'assurance qualité des établissements universitaires publics sur une base annuelle. Elle a identifié ses besoins : formation des évaluateurs en assurance qualité ; nécessité de la mise en œuvre d'une agence d'assurance qualité externe ; difficultés d'évaluation des IPES ; manque de ressources (humaines, matérielles, financières). Depuis la création de la DAUQ, le ministère assure l'évaluation des établissements pour l'assurance qualité externe et une première « vague » d'accréditation a eu lieu en 2015 (année 2014-2015) sur la base du référentiel CAMES.

²⁰ <https://ucac-icy.net/facultes-ecoles-et-etablissements-ucac/institut-ucac-icam/>

²¹ <http://www.iut-alsace.fr/convention-entre-lariut-alsace-et-les-iut-camerounais/>

<http://www.iut-douala.cm/?q=fr/content/coop%C3%A9ration-interuniversitaire-iut-dalsace-iut-du-cameroun>

²² <https://www.hceres.fr/LISTE-ALPHABETIQUE-DES-ETABLISSEMENTS-ET-ORGANISMES-EVALUES/UNIVERSITE-DE-YAOUNDE-1-CAMEROUN>

- *Service du ministère de l'enseignement supérieur qui mène les évaluations :*

La Sous-direction de l'Assurance-qualité (SDAQ) a elle aussi identifié ses besoins : renforcement des capacités des évaluateurs ; budget y alloué insuffisant ; renforcement de la coopération des différents établissements (sensibilisation), renforcement de la culture de l'autoévaluation...

- *Agence d'assurance qualité :*

L'agence d'assurance qualité n'existe pas encore ; les textes actuels organisant le ministère de l'enseignement supérieur confient cette responsabilité à la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité (DAUQ), par conséquent, un toilettage des textes actuels serait le préalable en vue de la création d'une agence nationale.

- *Evaluations réalisées par les agences françaises :*

Il n'existe pas de partenariat avec des bailleurs ou agences étrangères au niveau national.

Mais des établissements ont fait appel à la CTI et au Hcéres avec l'accord des autorités nationales pour l'évaluation de certaines formations.

L'université de Yaoundé I a vu 4 masters du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC) évalués et accrédités par le Hcéres en 2017.

Quatre diplômes d'ingénieurs de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de l'université de Yaoundé I ont été accrédités suite à une procédure CTI en 2018.

La campagne 2018-2019 de la CTI inclut l'évaluation d'une formation d'ingénieur par apprentissage de l'Institut UCAC-ICAM en vue de son accréditation.

III – Pistes d'actions possibles

La Direction des Accréditations Universitaires et de la qualité (DAUQ) est une direction du Ministère de l'enseignement supérieur, donc sans autonomie. L'idéal pourrait être de créer à terme une agence nationale d'assurance qualité.

Une piste d'action de la part des opérateurs français serait donc de passer un partenariat fort avec le Cameroun pour l'aider, de la conception à la réalisation, à mettre sur pied cette agence d'assurance qualité camerounaise.

COTE D'IVOIRE

I – Caractéristiques du système d'enseignement supérieur

Jusqu'en 1993, l'Université nationale de Côte d'Ivoire était la seule institution publique du pays, mais elle comportait deux campus universitaires délocalisés sur le territoire : son éclatement marque la déconcentration du dispositif et la volonté de répondre à la croissance des effectifs. Depuis 2012, après une crise politique et militaire qui avait entraîné la fermeture totale des universités existantes, le pays compte sept universités publiques placées sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Celui-ci a mis en œuvre une politique contractuelle garantissant une plus grande autonomie aux universités. Les cinq universités publiques sont :

1. L'université Félix Houphouët-Boigny, située à Abidjan, dont l'origine remonte à 1958, promue au rang d'université en 1964, entièrement réhabilitée en 2011, est une université pluridisciplinaire.
2. L'université Nangui Abrogoua, créée en 1993 avant de devenir autonome en 1997, est située à Abidjan entre les communes d'Abobo et d'Adjamé, et offre une formation en sciences (mathématiques, physique, chimie, biosciences) et santé.
3. L'université Alassane Ouattara de Bouaké, créée en 1993, devenue université de plein exercice en 2012, est située à Bouaké et offre des formations en droit, économie, gestion, communication et sciences médicales et vétérinaires.
4. L'université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo, établissement de plein exercice depuis 2012, est pluridisciplinaire avec une mission spécifique de formation de cadres spécialistes du développement.
5. L'université Jean Lorougnon Guédé de Daloa a été créée en 2012 et offre le même profil que la précédente.
6. L'université de Man
7. L'université virtuelle de Côte d'Ivoire

De grandes écoles publiques complètent le paysage de l'enseignement supérieur, notamment l'Ecole normale supérieure, ou encore l'Institut national polytechnique Félix Houphouët Boigny, situé à Yamoussoukro, qui comprend six écoles supérieures d'ingénierie, de commerce et d'agronomie. D'autres établissements sont rattachés à des ministères techniques. Le secteur privé occupe une part croissante du marché de l'enseignement supérieur, offre essentiellement des formations professionnelles supérieures courtes, mais représente un défi en termes de contrôle et de gestion à l'échelle du pays.

Le secteur public et privé a adopté la réforme du LMD depuis fin 2011 et les cursus de formation sont similaires à ceux de l'enseignement supérieur français avec un accent important en faveur de la professionnalisation.

II – Caractéristiques du système d'assurance qualité

Dans un pays qui affiche un taux de croissance de 7,8% en 2017²³, le ministère ivoirien met en avant la construction de nouvelles universités et la réhabilitation d'anciens établissements pour accueillir des étudiants toujours plus nombreux. Cependant, l'enjeu principal reste l'employabilité de ceux-ci et la cohérence des formations avec le marché du travail est le mot d'ordre impératif. Parallèlement, le ministère estime essentiel de mettre l'enseignement supérieur du pays aux normes internationales.

La mise en place récente, en 2016, de la Direction générale de la qualité et des évaluations (DGQE), au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, témoigne de cette volonté et atteste d'un soutien dynamique à la politique qualité qui se développe dans ce ministère. Une des particularités du paysage de l'enseignement supérieur national est le développement rapide du marché privé : on compte plus de trois cents établissements privés d'enseignement supérieur, en présentiel et à distance. L'évaluation de ceux-ci est la priorité du ministère.

Les deux défis à relever sont la création d'une agence nationale autonome « pour garantir un cadre d'impartialité », qui se nommerait l'ANAQUES-CI, et la mise en place de cellules internes d'assurance qualité dans les institutions d'enseignement supérieur. Si la volonté politique est réelle, et soutenue par une lucidité technique, la question du financement reste entière : le système n'est pas encore mûr pour proposer un service payant, et aujourd'hui le financement émane uniquement de bailleurs de fonds internationaux.

Après un benchmarking international, le ministère a choisi de suivre le modèle initié par l'agence nationale sénégalaise, l'Anaq-Sup, à ce jour l'unique instance d'évaluation et d'assurance qualité autonome de la sous-région. En vertu du décret de 2016 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la DGQE est organisée en deux directions :

1. Direction de l'assurance qualité et des normes (DAQN)
2. Direction des évaluations, certification et accréditation (DECA).

Ses axes prioritaires sont :

1. Promouvoir la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique
2. Assurer la certification et l'accréditation desdits établissements
3. Assurer la bonne gouvernance et l'éthique
4. Assurer l'activité de communication et de visibilité en assurance qualité
5. Assurer le renforcement des capacités en assurance qualité.

Un plan d'actions a été défini et mis en place en juillet 2017. Une des premières actions a été la formation de 350 référents qualité, provenant des établissements d'enseignement supérieur.

²³ Banque mondiale

Trois référentiels d'évaluation, inspirés des référentiels de la CAMES, ont été élaborés et lancés en mars 2018.

Ils concernent :

1. L'évaluation institutionnelle
2. L'évaluation des offres de formations
3. L'évaluation des programmes de recherche.

L'évaluation de 90% des établissements privés, soit 316 établissements au total, a déjà été effectuée sur commande du ministère et s'est terminée en juillet 2018. Celle des établissements publics sera programmée progressivement, sans coûts facturés, en vue de proposer à ceux-ci un diagnostic sur leur situation et surtout des solutions.

Enfin, deux lois nationales sont attendues : l'une régissant l'enseignement supérieur et l'autre sur la recherche scientifique.

III – Pistes d'actions possibles

Concernant l'Institut national polytechnique de Yamoussoukro, une demande d'évaluation et d'accréditation par le Hcéres a été émise pour trois de leurs écoles doctorales (Sciences éco, Sciences et techniques et Sciences agro) — ces 3 écoles doctorales étant réunies en une seule qui joue le rôle d'un collège doctoral ; un accompagnement de cette évaluation pourrait être effectué par l'AFD.

Pour les formations d'ingénieurs, l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (ENSEA) a fait une demande d'attribution du label européen EUR-ACE® par une procédure menée par la CTI en 2018-2019 et deux des cinq écoles d'ingénieurs de l'INP-HB ont entamé une procédure CTI en vue de l'accréditation de leur diplôme d'ingénieur (en agronomie et en génie civil) durant la campagne CTI de 2019-2020.

Par ailleurs, après contacts avec le directeur de l'assurance qualité au ministère, la Côte d'Ivoire souhaite passer une convention avec le Hcéres et la CTI pour les aider à progresser et se structurer : une action conjointe AFD-CTI-Hcéres serait donc à envisager pour que les partenaires français accompagnent la DGQE dans sa structuration.

MALI

I – Caractéristiques du système d'enseignement supérieur

Le Mali ne compte jusqu'en 2011 qu'une seule université, l'Université de Bamako (UB) créée en 1996, et trois Grandes Ecoles ayant, comme l'université, le statut d'EPSTC : l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) et l'Institut Polytechnique Rural (IPR), ainsi qu'une Ecole Nationale d'Administration, placée sous la tutelle des services du premier ministre et indépendante de l'enseignement supérieur²⁴.

Dès la fin de 2009, le Mali adhère au système LMD (licence-master-doctorat) pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et la mise en place du LMD dans les différentes filières s'est faite progressivement — les arrêtés LMD ne sont pris qu'en 2012.

En 2011²⁵, une nouvelle école est créée, l'Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP). Après une longue crise, l'enseignement supérieur connaît une profonde réforme à l'été 2011, lorsqu'il est décidé de reconfigurer le paysage de l'enseignement supérieur malien et, en 2012, l'université de Ségou et quatre universités disciplinaires sont créées par scission de l'université de Bamako, chacune des nouvelles universités comprenant un IUT.

Dans le même temps, une certaine dose d'autonomie est introduite dans les établissements, en attendant la promulgation de la loi sur la réforme de l'enseignement supérieur. Initialement prévue pour 2012, la promulgation de cette loi est repoussée suite aux événements survenus lors du coup d'état de mars 2012. Un texte de loi revu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et issu du gouvernement de transition est présenté en 2013 devant l'Assemblée Nationale.

Enfin, le Mali s'est doté en 2015 d'un système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur.

En 2019, le Mali compte donc 5 universités (4 à Bamako, une à Ségou), quatre grandes écoles et des instituts de taille plus modeste dans le secteur public. Dans le secteur privé, une centaine d'établissements d'enseignement supérieur fonctionnent, parmi lesquels près de 70 présentent des offres de formation habilitées. Les quatre universités disciplinaires/thématiques de Bamako sont constituées de facultés et d'instituts (sélection pour l'entrée des étudiants dans ceux-ci, nombreuses formations professionnalisées). Seule l'Université de Ségou est pluridisciplinaire. Les grandes écoles (ingénierie, agronomie) et autres instituts (sciences de la santé, travailleurs sociaux, textile...) sont spécialisés.

Du point de vue des effectifs étudiants, sur une population totale de 18,54 millions d'habitants (estimation 2017), 58 884 étudiants sont inscrits dans les universités et grandes écoles publiques en 2015-2016 et 69 202

²⁴ Source de l'historique enseignement supérieur jusqu'en 2011: Fiche Curie Mali, 2013

²⁵ Source de l'historique enseignement supérieur à partir de 2011 : Ministère de l'enseignement supérieur au Mali

en 2016-2017²⁶. Il n'existe pas de chiffres des étudiants inscrits dans le secteur privé, ceux-ci sont cependant largement moins nombreux que dans le secteur public.

Le Mali consacre²⁷ en 2015, 32,6 % des dépenses courantes totales de l'Etat au secteur de l'éducation, le financement public total de l'éducation s'élevant à 304,9 milliards de FCFA en 2015. 20,4 % de ce montant, soit 62,249 milliards de FCFA, concerne spécifiquement l'enseignement supérieur et, marginalement, la recherche scientifique.

Concernant le corps professoral, le Mali compte 1 888 enseignants-chercheurs en 2015, un peu plus de 2 000 enseignants-chercheurs en 2018. Il existe très peu d'enseignants de rang A dans beaucoup de disciplines, et la part des enseignants-chercheurs sans doctorat (assistants) est importante, ce qui explique le recours massif à l'embauche de vacataires et de contractuels dans certaines facultés²⁸.

II – Caractéristiques du système d'assurance qualité

Avant 2018, l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur au Mali repose essentiellement sur une Commission nationale d'habilitation (CNH) pour les formations. En 2015, un premier pas est réalisé vers la création d'une agence autonome lorsqu'est créée, au sein de la délégation générale de l'enseignement supérieur, une division dédiée à l'assurance qualité.

Enfin, après de nombreuses années d'attente, une Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (AMAQ-Sup) est créée en 2018 — un projet de loi portant création de cette agence est adoptée le 1^{er} juin 2018 par l'assemblée nationale malienne. La gestation de l'AMAQ-SUP a été réalisée avec l'aide soutenue de la France, de l'AERES puis du Hcéres, ainsi que de l'ANAQ-Sup sénégalaise. L'organisme s'occupera d'examiner les établissements et les programmes de formation et de recherche afin de s'assurer de leur conformité aux normes de gestion, d'encadrement, de pédagogie, de scolarisation et d'infrastructures requises en la matière. L'agence sera un organisme public à caractère scientifique et technologique qui sera logé au sein du ministère de l'Enseignement supérieur du Mali²⁹.

En 2018, l'AMAQ-SUP dispose de peu d'autonomie, elle est en voie d'opérationnalisation, mais elle est encore gérée par le Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la Commission nationale d'habilitation pour les formations continue de fonctionner, s'occupant depuis 2014-2015 uniquement de l'habilitation des diplômes LMD.

²⁶ Source : Ministère de l'enseignement supérieur au Mali

²⁷ Ibidem

²⁸ Ibidem

²⁹ <https://fr.unesco.org/news/pilotage-systeme-evaluation-assurance-qualite-enseignement-superieur-au-mali>

<http://maliactu.net/mali-lassemblee-nationale-adopte-des-projets-de-loi-pour-la-performance-de-leducation/>

<https://www.ouestaf.com/mali-vers-linstauration-dune-agence-dassurance-qualite-de-lenseignement-superieur/>

Même si elle ne dispose pas encore de structures de gouvernance propres et reste dans l'orbite de la direction générale de l'enseignement supérieur, l'AMAQ-SUP a commencé de travailler en élaborant — avec l'aide de la France, du Sénégal et du CAMES — des référentiels (institutionnels), référentiels largement en harmonie avec ceux du CAMES et du Hcéres. L'agence a également profité de formations/ateliers organisés par le Hcéres (formations, institutions, recherche), le CAMES, l'UNESCO et le DAAD.

À terme, l'AMAQ-Sup sera un EPCST, sous tutelle administrative du MESRS.

En 2018, des plans stratégiques existent dans toutes les universités et grandes écoles, et des contrats de performances ont été passés entre la direction générale de l'enseignement supérieur et les quatre universités de Bamako. En théorie, tous les établissements d'enseignement supérieur possèdent également des cellules d'assurance qualité, concrètement, ces cellules sont encore essentiellement embryonnaires et doivent être mises en place.

Le Mali bénéficie de nombreux partenariats extérieurs :

- un accord-cadre de coopération a été signé en juin 2015 avec le Hcéres (plusieurs activités ont été organisées dans ce cadre en 2016, 2017 et 2018) ; l'Ambassade de France au Mali fournit un appui régulier pour le financement d'activités sur l'assurance qualité ;
- le Mali a bénéficié également du Programme UNESCO Shenzhen « Renforcement de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique » (2017-2019), de l'initiative européenne HAQAA en 2018, et des activités du CAMES sur l'assurance qualité.
- enfin, les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'assurance qualité au Mali sont nombreux : outre l'Unesco déjà mentionnée, la Banque Mondiale pour les Centre d'excellence africains, mais aussi, CAMES, DAAD, AUF...

III – Pistes d'actions possibles

Actuellement, il appartient au Mali de déterminer quelles mesures sont prioritaires pour faire démarrer concrètement son agence d'assurance qualité AMAQ-Sup. En attendant, le Mali peut bénéficier de l'aide des opérateurs français pour mener des missions d'évaluation pilote avec les référentiels maliens. Une mission exploratoire a été réalisée les 9-12 décembre 2018 pour initier l'évaluation et l'accréditation de l'université de Seghou, mission soutenue par la coopération française. La visite des experts pourrait avoir lieu à l'automne 2019.

MAURITANIE

I – Caractéristiques du système d’enseignement supérieur

En 2013 l’effectif total de la population mauritanienne était de 3 537 168 personnes et de 3 805 659 en 2016³⁰. Le taux d’accroissement annuel de la population est situé autour de 2,8³¹% par an.

La Mauritanie compte :

- 20 800 étudiants en 2015³² (public/privé : 19 862/938)
- 12 établissements d’enseignement supérieur publics et 7 privés³³.

La part du budget de l’état alloué à l’éducation est de : 2,45 % ; la part du budget de l’éducation alloué à l’enseignement supérieur est de 13 %.

Environ 700 enseignants participent aux activités d’enseignement supérieur et de recherche³⁴.

- *Date et contenu des dernières réformes de l’enseignement supérieur :*

La dernière réforme de l’enseignement supérieur date de 2010 (loi 2010/043 du 21 juillet 2010).

Cette loi instaure le système LMD et fixe les conditions d’accès aux différents cycles de formation ; elle a été par la suite modifiée pour d’une part fixer la charge horaire des enseignants chercheurs et technologues et d’autre part pour modifier le mode de désignation des responsables pédagogiques (nomination au lieu d’élection).

II – Caractéristiques du système d’assurance qualité

- *Acteurs responsables de l’évaluation des programmes existants :*

Le Conseil National de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé d’étudier les offres de formation soumises pour accréditation aussi bien des établissements d’enseignement supérieur publics que privés.

Ce conseil est présidé par le Ministre en charge de l’enseignement supérieur et comprend des enseignants et des personnalités administratives de haut niveau.

Une cellule d’évaluation de l’enseignement supérieur présidée par le conseiller du ministre en charge de l’assurance qualité a été également créée et est chargée entre autres tâches d’analyser à la lumière de la réglementation en vigueur les demandes d’accréditation des établissements d’enseignement supérieur et de produire un rapport sur le niveau de conformité de ces offres aux textes en vigueur avant que celles-ci ne soient soumises au CNESRS.

³⁰ Office national de la statistique République islamique de Mauritanie :

http://www.ons.mr/images/Archive/doc/publication/Annuaire_Statistique_2016.pdf

³¹ http://www.ons.mr/images/Archive/doc/publication/Annuaire_Statistique_2016.pdf

³² Source : Fiche statistiques pays CampusFrance

https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/stats_pays/fr/mauritanie_fr.pdf

³³ Source : Ministère de l’enseignement supérieur

³⁴ Source Unesco

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265448>

Une agence d'assurance qualité vient d'être mise en place mais n'est pas encore fonctionnelle (postes non pourvus fin 2018). Les évaluations seront à terme assurées par cette agence d'assurance qualité (et pas par un service du ministère d'enseignement supérieur).

- *Partenariats avec des bailleurs ou agences étrangères, au niveau national :*

Il existe des projets de partenariat engagés par le Ministère mais ils ne sont pas encore concrétisés par des actes formels.

- *Partenariats avec des bailleurs ou agences étrangères, au niveau des établissements d'enseignement supérieur :*

Il existe aussi des partenariats avec certains bailleurs étrangers notamment avec la faculté des sciences et technologies, la faculté de médecine, l'École Supérieure polytechnique, l'Académie navale...

III – Pistes d'actions possibles

Il existe donc en Mauritanie un référentiel et un décret pour l'évaluation de l'offre de formation — mais pas d'évaluation institutionnelle.

Le souhait de la Mauritanie est : 1/ de connaître les expériences sur l'évaluation des formations/institutionnelle et une formation aux bonnes pratiques d'évaluation des formations pour ajuster leurs documents ; 2/ d'obtenir des financements ; 3/ d'accompagner la mise en place de processus d'évaluation de formations et institutionnelle ; il y a donc une demande d'une convention à ce sujet entre le Hcéres et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche mauritanien.

NIGER

I – Caractéristiques du système d’enseignement supérieur

L’enseignement supérieur constitue pour l’Etat nigérien une priorité nationale. Sa modernisation et son adaptation aux mutations sociales, économiques, scientifiques et techniques du pays dans un contexte de forte pression démographique sont indispensables pour permettre au Niger d’atteindre les objectifs de développement ambitieux qu’il s’est fixé.

Une loi de 1998 et deux décrets de 2010 déterminent l’organisation, les objectifs, les missions des établissements d’enseignement supérieur. Ceux-ci doivent fournir aux services de l’État et du secteur privé des cadres qualifiés ; former des cadres supérieurs capables de jouer un rôle significatif dans la création et le développement de la pensée et de la science universelles. Dans ce contexte, les universités assurent une formation initiale et continue et une formation doctorale ; les instituts préparent à l’exercice d’un métier et peuvent préparer à une formation doctorale ; les grandes écoles préparent à l’exercice d’un métier et peuvent faire de la recherche ; les centres spécialisés des lycées peuvent dispenser des formations post baccalauréat³⁵. Le passage au système LMD a été initié en 2008 et, en 2014, ont été mises en place des écoles doctorales regroupées en Collèges.

L’enseignement supérieur public est assuré ³⁶:

1. par neuf universités :

- Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM)
- Université de Zinder (UZ)
- Université de Maradi (UM)
- Université de Tahoua (UT)
- Université de Dosso
- Université de Diffa
- Université de Tillabéri
- Université d’Agadez
- Université Islamique de Say (UIS) sous tutelle de l’Organisation de la Conférence Islamique (OCI)

³⁵ Ambassade de France au Niger, Fiche Curie Niger, avril 2016.

³⁶ Ibidem

2. par des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI ou de Ministères techniques :

- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) (Primature)
- Ecole Africaine de Météorologie et d'Aviation Civile (EAMAC) (Transport)
- Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) (MESRI)
- Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP) (Santé)
- Institut National de la Jeunesse et du Sport (INJS) (Jeunesse et Sport)
- Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) (Communication)
- Centre Régional AGRHYMET (CILSS)

3. et enfin par des établissements d'enseignement supérieur privé :

Jusqu'en 2000, l'enseignement supérieur privé au Niger n'était pas réglementé. D'où la création, en 2001, de la Direction de l'Enseignement Privé (DEPRI) au MESRI pour réglementer ce secteur. La mission de la DEPRI est le développement et la promotion de l'enseignement supérieur privé. Les dispositions prises par le MESRI pour appliquer la réglementation du secteur de l'enseignement supérieur privé ont conduit à la fermeture de plus d'une dizaine d'établissements en 2014. Cependant le secteur de l'enseignement supérieur privé est en pleine expansion. On compte en 2018, 97 établissements d'enseignement supérieur privé au Niger (contre 60 en 2014) dont 73 à Niamey, représentant environ 11 000 étudiants³⁷. L'Enseignement supérieur privé est orienté vers des formations professionnelles et techniques.

Les établissements privés sont présents dans l'enseignement supérieur à deux niveaux :

- (i) les filières professionnelles conduisant au BTS,
- (ii) les filières conduisant à une Licence ou un Master.

L'enseignement supérieur privé connaît une forte croissance, mais les formations proposées sont essentiellement du domaine du tertiaire (gestion, marketing, informatique, logistique, transport, etc.).

De nombreuses mesures en faveur du secteur privé ont été adoptées. Il existe maintenant un cadre institutionnel lisible qui favorise le bon fonctionnement des établissements privés³⁸.

³⁷ Ambassade de France au Niger, Fiche Curie Niger, avril 2016.

³⁸ Ambassade de France au Niger, Fiche Curie Niger, avril 2016.

Depuis 2016, l'enseignement supérieur nigérien doit faire face à une forte croissance de ses effectifs³⁹. Ainsi, la population étudiante totale est passée de 18 328 en 2011 à 52 001 en 2015⁴⁰.

Répartition des effectifs d'étudiants (répartition des effectifs selon le secteur public/privé)⁴¹

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Public	37 505	41 694	45 266
Privé	14 496	16 295	19 400
Totaux	52 001	57 989	64 666

Les défis majeurs pour les autorités sont d'accroître les capacités d'accueil en améliorant ou tout du moins en maintenant la qualité de la formation et de développer l'effectif du corps des enseignants-chercheurs. La professionnalisation et la spécialisation des filières de formation dans les diverses universités publiques constituent dans ce cadre un enjeu majeur.

Concernant le corps professoral, il se caractérise par un faible nombre de professeurs de rangs A⁴² :

	Professeurs/Directeurs de Recherches	Maîtres de conférences/ Maîtres de Recherches	Maîtres-assistants/ Chargés de Recherches	Assistants / Attachés de Recherches	Enseignants Technologues	Autres
Université publique	99	205	319	215	9	643
Université privée	54	100	123	103	114	10
Institut public	3	7	16	64	471	114
Institut privé	136	69	207	456	1 572	554
Total	292	381	665	838	2 166	1 321

³⁹ Population totale du Niger en 2017 : 20 751 801 habitants ; croissance démographique : 3,90 % / an

⁴⁰ Source : Fiche statistiques pays Niger, CampusFrance

https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/stats_pays/fr/niger_fr.pdf

⁴¹ Source : Point focal national assurance qualité au Niger

⁴² Ibidem

II – Caractéristiques du système d’assurance qualité

L’assurance qualité dans l’enseignement supérieur s’est mise progressivement en place dès 1996, avec deux textes juridiques qui encadrent les évaluations de programmes. Ces deux textes prennent en compte la situation du personnel, la réglementation en vigueur, les conditions matérielles et de fonctionnement, les locaux, le contenu des programmes, la qualité des enseignements dispensés, l’utilisation des fonds publics (contrôle financier). Dans la pratique deux « contrôles » annuels sont effectués, pour tous les établissements d’enseignement supérieur, et particulièrement ceux du privé. Ces évaluations sont dirigées par le ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche.

En 2015, une cellule d’assurance qualité a été mise en place sur le modèle du référentiel CAMES avec des cellules internes dans chaque faculté des établissements d’enseignement supérieur, l’idée étant que chaque cellule qualité puisse établir le projet d’établissement.

En 2016, une première réflexion a été menée pour créer une agence nationale d’assurance qualité, celle-ci devant être installée normalement en 2019. Cette agence est destinée à prendre le relais de toutes les activités d’évaluation et d’accréditation effectuées jusqu’ici par le ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche. Il est prévu que le directeur général de cette agence soit nommé par le gouvernement et que l’agence dispose d’une réelle autonomie, notamment vis-à-vis des ministères de tutelle des établissements et des programmes évalués. Cette agence doit également élaborer des référentiels d’évaluation des programmes de recherche.

III – Pistes d’actions possibles

Le Niger est en train de monter son agence d’assurance qualité et souhaite l’appui du Hcéres pour l’aider à la mise en place de cette agence (les textes de création sont finalisés et validés nationalement, mais il reste à construire l’agence et à l’installer).

Le Niger souhaite donc une convention avec le Hcéres pour :

- 1/ des ateliers de formation à la rédaction de référentiels ;
- 2/ des ateliers de formation au processus d’évaluation ;
- 3/ des ateliers de formation au montage de l’agence ;
- 4/ une formation au référentiel d’école doctorale CAMES.

SÉNÉGAL

I – Caractéristiques du système d’enseignement supérieur

L’enseignement supérieur sénégalais a accueilli, durant l’année universitaire 2011-2012, 120 000 étudiants⁴³ dans son réseau d’universités et d’établissements d’enseignement supérieur. Avec une augmentation des taux bruts de scolarisation et un flux annuel croissant de bacheliers, le nombre total d’étudiants est passé de 120 000 en 2011-2012 à plus de 150 000 en 2016⁴⁴, dont 70% environ étudient dans le secteur public.

Avec une forte croissance de la demande en enseignement supérieur, le Sénégal s’est donc engagé dans un processus de réformes sur les questions de gouvernance, du renforcement des capacités de son corps professoral (formation à et par la recherche scientifique) ainsi qu’une meilleure adaptation de ses formations au marché de l’emploi. Ainsi, la Concertation nationale sur l’Avenir de l’Enseignement supérieur au Sénégal⁴⁵ (CNAES) de janvier à avril 2013 a abouti à 78 recommandations et 11 décisions présidentielles.

Aujourd’hui, le budget de l’éducation représente ainsi 41% dans le budget de fonctionnement total (chiffres 2016-2017) et le pays compte actuellement :

- 7 universités,
- 1 école polytechnique,
- 1 université virtuelle
- 5 Instituts supérieurs d’enseignement supérieur.

II – Caractéristiques du système d’assurance qualité

En lien avec les réformes précédemment évoquées, a été créée, par décret 2012-837 du 07 août 2012, l’Autorité Nationale d’Assurance Qualité de l’enseignement Supérieur (ANAQ-Sup). Il s’agit d’une agence nationale sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche⁴⁶, mais qui jouit d’une certaine autonomie.

Sa mission principale est « contrôler, garantir et améliorer la qualité des programmes et des institutions de l’enseignement supérieur »⁴⁷.

L’Anaq-Sup peut évaluer des programmes, y compris programmes doctoraux ou des établissements, privés ou publics. Les procédures et référentiels utilisés par l’Anaq-Sup sont disponibles sur leur site Internet⁴⁸.

⁴³ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/cooperation-educative/les-actions-de-cooperation-dans-l-enseignement-superieur/assurer-une-veille-sur-les-systemes-d-enseignement-superieur-dans-le-monde-base/afrique/article/senegal-14831>

⁴⁴ https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/stats_pays/fr/senegal_fr.pdf

⁴⁵ http://www.mesr.gouv.sn/pdf/rapport_general_de_la_cnaes.pdf

⁴⁶ <http://anaqsup.sn/>

⁴⁷ Ibid

⁴⁸ <http://anaqsup.sn/evaluation>

L'objectif de ces évaluations est aussi de développer les possibilités de discuter avec les établissements sur leurs pratiques et sur les difficultés rencontrées.

Néanmoins, l'accréditation des diplômes est indispensable en cas de recrutement par concours national.

III – Pistes d'actions possibles

Les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Sénégal sont nombreux : Banque Mondiale pour les Centre d'excellence africains, mais aussi AUF, CAMES, DAAD, UNESCO, ...

Ainsi, le Hcéres a déjà procédé à l'évaluation de plusieurs CEA au Sénégal (MITIC, SANEF).

En matière d'assurance qualité, le Sénégal est un cas à part dans la sous-région car il dispose d'une agence d'assurance qualité bénéficiant déjà d'une certaine expérience.

Cependant, le lancement du projet de campus franco-sénégalais porté par les présidents Emmanuel Macron et Macky Sall et qui doit voir le jour à la rentrée 2019 dans la ville nouvelle de Diamniadio⁴⁹, doit conduire les opérateurs français à se rapprocher de leurs homologues sénégalais pour envisager des évaluations conjointes.

⁴⁹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/16/pres-de-dakar-un-campus-franco-senegalais-pour-repondre-aux-besoins-de-l-emergence_5384647_3212.html

TOGO

I – Caractéristiques du système d’enseignement supérieur

Pour une population totale de 7 606 000 habitants en 2016⁵⁰, le Togo compte la même année 83 021 étudiants inscrits dans l’enseignement supérieur, dans les secteurs public et privé⁵¹. Le budget du ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche (MESR) représente 4,49% du budget national, une part croissante depuis 2015, et 23% du budget alloué à l’éducation par le pays (en fonctionnement et investissement). La loi d’orientation de l’enseignement supérieur et de la recherche du 19 juin 2017 vise à instaurer un enseignement supérieur de qualité et modernisé, notamment les conditions d’ouverture et de fonctionnement des établissements d’enseignement supérieur privé.

20% de l’effectif étudiant est inscrit dans les grandes écoles privées, pour 80% dans le secteur public dont 95% dans les universités publiques. Les universités publiques ont vu leur effectif croître de 22% entre 2014 et 2016. Dans les deux secteurs confondus, seulement 31% des inscrits sont des étudiantes. Au total, il existe 65 établissements d’enseignement supérieur, dont 16 publics et 59 privés, tous placés sous la tutelle du MESR⁵².

Deux universités publiques pluridisciplinaires couvrent le territoire. En 2015-2016, le corps professoral est, à 79%, titulaire d’un doctorat.

1. L’université de Lomé, créée en 1970, comprend 6 facultés et neuf établissements professionnels : elle délivre des formations en L, M et D à ses 44 000 étudiants. Le Village du Bénin, installé sur son campus, est un pôle de formation régional dédié à l’enseignement du français langue étrangère. Il abrite le Centre international de recherche et d’études de langues (CIREL).
2. L’université de Kara, créée en 2004 dans le Nord du pays, compte 17 000 étudiants en 2017-2018. Elle comprend 4 facultés généralistes et une faculté de sciences et techniques qui offre des parcours professionnels variés. Elle forme principalement au niveau L avec quelques masters dans des domaines précis.

Les établissements privés sont en général à caractère professionnel.

II – Caractéristiques du système d’assurance qualité

Il n’existe pas d’acteur responsable de l’évaluation des programmes existants. Les établissements ont recours au CAMES pour l’accréditation de leurs programmes. Il en est de même pour l’évaluation institutionnelle des universités publiques.

⁵⁰ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/togo/presentation-du-togo/>

⁵¹ <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/togo-2017-2018>

⁵² Source : Commission Nationale de Reconnaissance et d’Homologation des Diplômes, Grades, Titres et Certificats (CNRHDGTC), Togo

La direction de l'enseignement supérieur du ministère évalue, selon son propre cahier des charges, les établissements d'enseignement privés, ainsi que le CAMES.

Un projet de mise en place d'une agence d'assurance qualité nationale est en cours. Il est financé en partie par le projet Unesco-Shenzen. Son plan d'action vise d'abord la sensibilisation et la mise en place de cellules internes d'assurance qualité dans les établissements⁵³.

Il est à noter que le master en sciences aviaires, porté par le Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) labellisé par la Banque Mondiale, et l'Université de Lomé, a été accrédité par le Hcéres en 2018⁵⁴.

III – Pistes d'actions possibles

Une piste d'action de la part des opérateurs français serait donc de passer un partenariat avec le Togo pour l'aider, de la conception à la réalisation, à mettre sur pied une agence d'assurance qualité togolaise.

⁵³ Source : Commission Nationale de Reconnaissance et d'Homologation des Diplômes, Grades, Titres et Certificats (CNRHDGTC), Togo

⁵⁴ <https://www.hceres.fr/LISTE-ALPHABETIQUE-DES-ETABLISSEMENTS-ET-ORGANISMES-EVALUES/UNIVERSITE-DE-LOME-TOGO>

Conclusions

Le colloque AFD-CTI-Hcéres et toutes les rencontres formelles et informelles qui ont eu lieu autour de cette manifestation ont permis d'avoir un premier aperçu des avancées de l'Assurance Qualité en Afrique subsaharienne et des principales questions qu'il s'agit d'approfondir. Plusieurs points majeurs ont ainsi émergé de nos études et de tous les échanges que les trois institutions AFD, CTI et Hcéres ont eus avec leurs partenaires africains :

- Dans les pays concernés par cette étude, et plus largement dans l'Afrique subsaharienne francophone comme anglophone, il existe la plupart du temps des directions dépendant du ou des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche qui prennent en charge l'assurance qualité et/ou sont en contact direct avec agences quand elles existent.
- Dans tous les pays concernés par cette étude, l'idéal à atteindre est de créer une agence d'assurance qualité ; cela a déjà été réalisé au Sénégal, c'est en cours au Mali, c'est un projet plus ou moins avancé dans presque tous les autres pays de la zone.
- Globalement, à l'exception du Sénégal, quand des organismes en charge de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche existent, on constate un manque d'autonomie de ces organismes ainsi que des processus d'assurance qualité vis-à-vis des ministères.

Au terme de ce colloque et des travaux que l'AFD, la CTI et le Hcéres ont menés dans la préparation de ce colloque, plusieurs pistes de travail se dessinent pour le futur :

- Il s'agit tout d'abord d'évaluer, de définir, et de mettre en œuvre un processus d'accompagnement des agences d'assurance qualité lorsqu'elles existent ; d'accompagnement des cellules d'assurance qualité au sein des ministères ou dans les écoles qui souhaitent progresser dans le développement de leur démarche qualité.
- Il s'agit aussi de mener des évaluations et accréditations pilotes avec les agences en devenir, selon les référentiels français (éventuellement CAMES) et les procédures françaises.
- Il s'agit ensuite de mener une étude précise sur la manière dont s'articulent les African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education (ASG), les référentiels existants (CAMES, ANAS-Sup, etc.), AFRIQAN et les ESG .
- Il s'agit enfin d'aider les agences existantes ou en devenir à développer leur autonomie pour les aider à entrer dans un processus d'amélioration continue et à consolider leur efficacité sur la durée.

Annexes

- Programme du colloque du 8 et 9 octobre 2018, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Photos du colloque



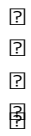
Programme

Colloque international

**Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche :
évolutions récentes dans les sous-régions Afrique de l'Ouest et centrale et Sahel**

**8 et 9 octobre 2018
Hotel TIAMA
Abidjan, Côte d'Ivoire**

Sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



**Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche :
évolutions récentes dans la sous-région Afrique de l'Ouest, centrale et Sahel**

OBJECTIFS DU COLLOQUE

1. Identifier les grands principes et objectifs de l'assurance qualité externe dans le contexte de la sous-région (journée 1);
2. Réaliser un état des lieux des initiatives continentales et régionales sur l'assurance qualité et leur complémentarité (journée 1);
3. Réaliser un état des lieux du développement et de la maturité des démarches nationales d'assurance qualité externe dans différents pays de la sous-région (expérience, environnement réglementaire existant, projets ministériels en cours, etc.) (journée 2);
4. Identifier avec les Ministères/agences les enjeux et les freins au développement de ces dynamiques dans le contexte national, identifier les invariants du développement de démarche d'assurance qualité externe (environnement légal sur l'indépendance, structuration organisationnelle – pool d'experts, compétences –, périmètre et mission, formalisation d'un référentiel, etc.) et les modalités d'appui en termes de renforcement des capacités en fonction de la maturité des situations nationales (journée 2);
5. Identifier les démarches complémentaires à l'assurance qualité externe (structuration de l'AQ interne, formation et professionnalisation au sein des établissements, etc.) (journées 1 et 2).

ATTENDUS

1. Un mapping et position paper synthétisant les échanges et le recueil d'information sur les situations nationales et les initiatives régionales ;
2. Un début de synthèse sur les pré-requis et conditions du développement pérenne de démarche institutionnelle d'assurance qualité externe.



PROGRAMME

Jour 1

En plénière - pour l'ensemble des participants

- 9.00-09.30** **Accueil des participants**
- 9.30-10.00** **Discours de bienvenue et d'ouverture**
- ♦ M. BONNY Jean Sylvain, Directeur général de la qualité et des évaluations, MESRS - Côte d'Ivoire
 - ♦ Son Excellence M. Gilles HUBERSON, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire représenté par la Première Conseillère, Madame Annick DIENER
 - ♦ Son Excellence M. Abdallah Albert Toikeusse MABRI, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Simplicite Yodé DION
- 10.00-10.30** **Introduction : Trois agences pour un partenariat assurance qualité**
- ♦ Matthieu DISCOUR, Directeur Régional – Golfe de Guinée à l'AFD
 - ♦ François PERNOT, Directeur Département Europe et international, Hcéres
 - ♦ Patrick OBERTELLI, Membre, CTI
- 10.30-11.00** *Pause café*
- 11.00-12.30** **Table ronde : Culture de la qualité : quelles approches privilégier ?**
- Animation : François PERNOT, Directeur, Département Europe et international, Hcéres**
- ♦ Abdoulaye SALIFOU, Conseiller régional pour l'enseignement supérieur et les TIC, Bureau régional, Abuja, Nigeria, UNESCO
 - ♦ Bernard MBATCHI, Secrétaire général, CAMES
 - ♦ Gudrun CHAZOTTE, Responsable de programmes, coopération et gestion de l'enseignement supérieur, DAAD
 - ♦ Bernard ZUPPINGER, Directeur Institut de la francophonie pour la gouvernance universitaire, AUF
 - ♦ Mady BATHILY, Président du Réseau africain des secrétaires généraux des universités francophones, (AUF)
- 12.30-14.00** *Pause déjeuner*
- 14.00-16.00** **Témoignages : Assurance qualité, regards croisés Europe/Afrique**
- L'expérience du processus de Bologne, les Standards and guidelines for quality assurance in the European Higher Education Area (ESG), l'assurance qualité interne et externe (45 mn)**
- ♦ Marie-Jo GOEDERT, Directrice administrative et internationale, CTI
 - ♦ François PERNOT, Directeur, Département Europe et international, Hcéres
- L'initiative HAQAA : African Standards and Guidelines for Quality Assurance (45 mn)**
- ♦ Ibrahim Ali TOURE, Membre de la Cellule assurance qualité, Université Abdou Moumouni, Niger
- Le regard de la Côte d'Ivoire (15 mn)**
- ♦ BONNY Jean Sylvain, Directeur général de la qualité et des évaluations, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Côte d'Ivoire
- 16.00-18.00** **Rendez-vous individuels des établissements avec la CTI et le Hcéres** (sur demande)
- 18.00-19.00** *Cocktail de clôture de la 1^{re} journée*

Jour 2

*en groupe et séquences individuelles
réservé aux représentants des ministères et agences d'assurance qualité*

- 9.00-12.00** **Mécanismes de l'assurance qualité en Afrique et en Europe : principes de fonctionnement et procédures d'évaluation**
Animation : Marie-Jo GOEDERT, Directrice administrative et internationale, CTI
Secrétaires de séance :
 Patrick OBERTELLI, Membre, CTI
 Pierre SEBBAN, Conseiller scientifique, Hcéres
- 9.00-10.30 **Les procédures de la CTI et du Hcéres, échanges avec la salle**
 ♦ Jacques SCHWARTZENTRUBER, Expert (ancien membre du Bureau), CTI
 ♦ Michelle HOUPE, Responsable de projet, Département Europe et international, Hcéres
- 10.30-12.00 **Tour de table des systèmes nationaux africains représentés**
 Etat des lieux, besoins identifiés, échanges de bonnes pratiques (10 mn par pays)
- 12.00-13.30** *Pause déjeuner*
- 13.30-17.00** **Echanges individuels des représentants des ministères et des agences d'assurance qualité avec la CTI et le Hcéres**
- 17.00-18.00** **Clôture du colloque**



